

Le 27 février 2017

Information sur l'absence d'avis

de l'Autorité environnementale relatif

à la déclaration du projet Transpolis

dans le cadre du PLU de la commune de Leyment (Ain)

Demande d'avis n°2016-ARA-AUPP-00170

Par courrier reçu par la DREAL le 24 novembre 2016, l'établissement public IFFSTAR a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 24 février 2017, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.